

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 266-10

ACHAT D'UN CAMION

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 octobre 2010, le conseil municipal a adopté le règlement 266-10 décrétant une dépense de \$45 000 et un emprunt de \$45 000 pour l'achat d'un camion usagé avec boîte "dompeuse".

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$45 000 pour l'achat du camion incluant les taxes applicables et frais connexes.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues dans le présent règlement, la somme empruntée sera remboursée sur une période de 10 ans.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 12 octobre 2010

Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h00 et 17h00 le 12 octobre 2010 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 octobre 2010

Directrice Générale